

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE
SPECIAL N°2 janvier 2012

09

**Document consultable en intégralité
à la préfecture de l'Ariège
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ou sur le site Internet de la préfecture
www.ariège.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL JANVIER 2012 N°2

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Mis en ligne le 24/01/2012

Site Internet : www.ariège.gouv.fr

CERTIFIÉ CONFORME

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DE MISSION

SIGNÉ : EDITH IZQUIERDO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL N°2 JANVIER 2012

SOMMAIRE

ACTE SOUMIS À PUBLICATION

➤ **Avis de concours**

- Avis de concours sur titre en vue de pourvoir 1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié au Service Blanchisserie – Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- Avis de concours sur titre en vue de pourvoir 1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié aux Services Techniques – Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- Avis de concours sur titre en vue de pourvoir 4 postes d'Ouvrier Professionnel Qualifié au Service Restauration – Centre Hospitalier Ariège-Couserans



DECISION

Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans

Vu le Décret 91-45 du 14 janvier 1991 modifié,
Vu le Décret 2007-1185 du 3 août 2007,
Vu les tableaux des effectifs,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un **concours sur titre** aura lieu courant **mars 2012** au Centre Hospitalier Ariège Couserans à SAINT GIRONS (09200) en vue de pourvoir **1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié au Service Blanchisserie.**

ARTICLE 2 : Peuvent faire acte de candidature les **titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP)** ou d'une qualification reconnue équivalente en **Blanchisserie Industrielle.**

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature doit contenir une **lettre de motivation, un C.V. détaillé et la photocopie du ou des diplômes obtenus** et doit parvenir par lettre **recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi), auprès du Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans – BP 60111 – 09201 SAINT GIRONS CEDEX, **pour le 31 janvier 2012** dernier délai.

ARTICLE 4 : Le jury est composé comme suit :

- Le Directeur de l'Etablissement ou son représentant,
- Le Directeur de la Logistique et des Achats ou son représentant,
- Un cadre technique dans la spécialité, extérieur à l'Etablissement

ARTICLE 5 : Le Directeur fixe, après examen des dossiers, la liste des candidats autorisés à concourir. **Seuls les candidats dont les dossiers seront conformes recevront une convocation écrite pour audition par le jury.**

Saint-Girons, le 23 décembre 2011

Le Directeur

Jean-Mathieu DEFOUR



DECISION

Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans

Vu le Décret 91-45 du 14 janvier 1991 modifié,
Vu le Décret 2007-1185 du 3 août 2007,
Vu les tableaux des effectifs,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un **concours sur titre** aura lieu courant **mars 2012** au Centre Hospitalier Ariège Couserans à SAINT GIRONS (09200) en vue de pourvoir **1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié aux Services Techniques.**

ARTICLE 2 : Peuvent faire acte de candidature les **titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP)** ou d'une qualification reconnue équivalente en **Electricité générale.**

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature doit contenir une **lettre de motivation, un C.V. détaillé et la photocopie du ou des diplômes obtenus** et doit parvenir par lettre **recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi), auprès du Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans – BP 60111 – 09201 SAINT GIRONS CEDEX, **pour le 31 janvier 2012** dernier délai.

ARTICLE 4 : Le jury est composé comme suit :

- Le Directeur de l'Etablissement ou son représentant,
- Le Directeur de la Logistique et des Achats ou son représentant,
- Un cadre technique dans la spécialité, extérieur à l'Etablissement

ARTICLE 5 : Le Directeur fixe, après examen des dossiers, la liste des candidats autorisés à concourir. **Seuls les candidats dont les dossiers seront conformes recevront une convocation écrite pour audition par le jury.**

Saint-Girons, le 23 décembre 2011

Le Directeur

Jean-Mathieu DEFOUR



DECISION

Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans

Vu le Décret 91-45 du 14 janvier 1991 modifié,
Vu le Décret 2007-1185 du 3 août 2007,
Vu les tableaux des effectifs,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un **concours sur titre** aura lieu courant **mars 2012** au Centre Hospitalier Ariège Couserans à SAINT GIRONS (09200) en vue de pourvoir **4 postes d'Ouvrier Professionnel Qualifié au Service Restauration**.

ARTICLE 2 : Peuvent faire acte de candidature les **titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP)** ou d'une qualification reconnue équivalente en **Restauration collective**.

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature doit contenir une **lettre de motivation, un C.V. détaillé et la photocopie du ou des diplômes obtenus** et doit parvenir par lettre **recommandée avec accusé de réception** (le cachet de la poste faisant foi), auprès du Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans – BP 60111 – 09201 SAINT GIRONS CEDEX, **pour le 31 janvier 2012** dernier délai.

ARTICLE 4 : Le jury est composé comme suit :

- Le Directeur de l'Etablissement ou son représentant,
- Le Directeur de la Logistique et des Achats ou son représentant,
- Un cadre technique branche Restauration Collective, extérieur à l'Etablissement

ARTICLE 5 : Le Directeur fixe, après examen des dossiers, la liste des candidats autorisés à concourir. **Seuls les candidats dont les dossiers seront conformes recevront une convocation écrite pour audition par le jury.**

Saint-Girons, le 23 décembre 2011

Le Directeur

Jean-Mathieu DEFOUR

